

Hopfenweg 21  
PF/CP  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse du 24 avril 2019 / Résolution

## **AVS et réforme fiscale : un bon compromis pour les salarié-e-s et les bas et moyens revenus**

La suppression des privilèges pour les sociétés à statut fiscal cantonal est un réel progrès pour la justice fiscale. Pour les salariés imposés pour chaque franc de revenu, c'est la fin d'une inégalité de traitement. Le projet compense les deux milliards de francs de pertes fiscales et corrige bien la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), rejetée par le peuple. La compensation pour l'AVS est judicieuse car elle a besoin de moyens supplémentaires pour diminuer son déficit. Cela permettra de réduire la hausse de la TVA, ce qui est positif pour les bas et moyens revenus, le financement par la TVA étant peu social. En outre, toute la population en profitera, en particulier les femmes avec moins de pression pour augmenter l'âge de leur retraite. La compensation dans l'AVS est aussi la plus sociale qui soit car avec l'absence de plafond de cotisations, les revenus aisés contribuent davantage.

Le projet limite l'ampleur des cadeaux fiscaux que la RIE III faisait aux entreprises. L'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts (astuce de financement pour les groupes internationaux) passe à la trappe au niveau fédéral et ne pourra être introduit au niveau cantonal qu'à des conditions très strictes. L'économie contribue par un plancher de 50% sur le plan cantonal pour l'imposition des dividendes et par son relèvement à 70% au niveau fédéral. Enfin, on a une limitation du principe de « l'apport en capital », permettant de corriger partiellement le point le plus décrié de la RIE II.

### **Agir au niveau cantonal porte des fruits**

Le projet conduit toutefois à de fortes baisses des taux d'imposition cantonaux des entreprises, ce qui peut réduire des prestations de service public. Vu l'autonomie fiscale cantonale, on ne trouve pas de solution dans l'impôt sur le bénéfice. Travail.Suisse avait proposé un taux d'imposition minimal au niveau national mais il n'a pas de chance de succès sur le plan politique. Il faut donc que les cantons prévoient des compensations sociales, à financer en bonne partie par l'économie, comme l'augmentation des allocations familiales, la participation au financement de l'accueil extra-familial ou des moyens supplémentaires pour la formation. Si les compensations ne suffisent pas, il faut utiliser le référendum ou l'initiative cantonale. Ils peuvent l'être avec succès comme dans le canton de Berne où les citoyens ont refusé une baisse du taux d'imposition des entreprises à fin 2018 ou dans le canton de Bâle-Ville où ils ont approuvé massivement en février 2019 un bon projet de réforme fiscale.

### **Un non serait mauvais pour les emplois**

Le temps est compté pour abolir les statuts fiscaux cantonaux. Leur maintien fera de la Suisse un paradis fiscal, d'où un climat d'incertitude mauvais pour les conditions-cadres économiques et donc pour les emplois. Certes, un non poussera les cantons à supprimer rapidement les régimes fiscaux. Mais cela se fera dans le désordre sans pouvoir compenser les pertes fiscales. On perdra aussi la compensation pour l'AVS et le contre-financement de l'économie au niveau national. Ce sont donc les bas et moyens revenus surtout qui feront les frais d'un non. C'est pourquoi il faut voter oui le 19 mai 2019 prochain.